

**↓ Tous nos vœux pour 2011**

2010 s'est achevée avec la neige. Cette note blanche, bien que compliquant beaucoup la vie des habitants, n'en fut pas moins un enchantement pour le regard. Comme il l'a été si poétiquement dit (dans le Journal du centre du 10/10/2010), que ce « *je ne sais quoi qui fait qu'on se sent bien dans cet environnement rural...* » demeure mais il faut l'espérer, évolue et s'améliore. Que cette vie à la campagne vous apporte à tous santé et bonheur. Bonne Année 2011.

**↓ Déneigement, obligation des communes**

L'article L 2212.2 indique que les riverains doivent nettoyer devant leurs habitations mais que cela ne dispense en aucun cas la collectivité locale de l'obligation d'assumer ses propres responsabilités en ce qui concerne l'entretien des réseaux routiers dont elle a la charge, et qu'elle doit donc organiser un service hivernal doté de « moyens efficaces et respectueux du principe de l'égalité des citoyens ». De plus, la participation des exploitants agricoles au déneigement est tout à fait possible puisque toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole au sens de l'article L 311-1 du code rural peut apporter son concours aux communes et départements en assurant le déneigement au moyen d'une lame communale ou départementale montée sur son propre tracteur selon les conditions fixées par décret du Conseil d'Etat et sans obligation de passage aux mines. Il semble qu'à Arbourse on ignore cette possibilité. Pourtant, lors de la précédente mandature par délibération du 6 avril 2007, enregistrée en Sous-Préfecture le 17 avril de la même année, notre commune a acquis une lame de déneigement. Par des demandes insistantes, nous avons cherché à connaître le devenir de ce matériel acheté avec l'argent de la commune sans avoir jamais servi. Monsieur le maire est resté étrangement muet à nos interrogations. La question est pourtant simple, pourquoi avoir décidé l'achat d'un matériel s'il ne devait pas servir ? Et où est-il ? A cette dernière question en 2008, Monsieur le maire nous a répondu que la fameuse lame de déneigement avait été remise à une personne de ses connaissances et trois conseillers présents avaient pu voir la somme correspondant à cet achat, revenir dans une enveloppe. Dernièrement, lors de la séance du conseil municipal de décembre 2010, alors que nous reposions encore une fois la question pour avoir une réponse plus précise, le second adjoint nous a répondu que la lame en question avait été jetée par erreur à la ferraille ! Si, si vous lisez bien, à la ferraille ! Humour ou pas, voilà ce que l'on fait du matériel acheté, et nos routes restent désespérément, hiver après hiver, enneigées et impraticables.

**↓ De bonnes réalisations, mais il reste encore à faire !**

Début 2009, dans notre numéro 5, nous avons fait un certain nombre de propositions pour l'aménagement de notre commune. Nous avons eu le plaisir de voir que quelques unes d'entre elles s'étaient concrétisées, totalement ou en partie. Rappelez-vous..., nous proposons le remplacement des panneaux d'affichage public, nous les avons. Nous demandions des réparations sur les sanitaires de la mairie, c'est chose faite avec l'achat d'un sanibroyeur. Le débroussaillage du chemin de Paradis qui nous semblait nécessaire a été réalisé. Nous souhaitons que la commune investisse dans l'achat d'un drapeau de commémoration, il a été finalement raccourci et raccommodé pour devenir acceptable. (suite page 2)

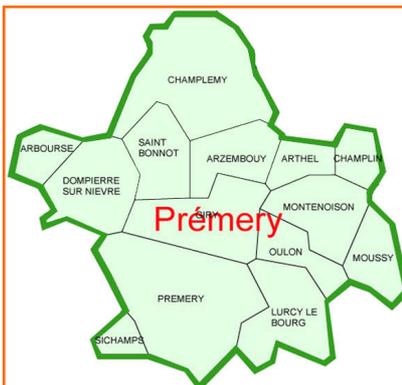
(suite de la page 1) Et comme demandé à plusieurs reprises, les rues et cours du village porteront bientôt un nom et les maisons un numéro. Nous demandions, aussi, le fleurissement par des vivaces, mais ce sont des fleurs annuelles qui ont été plantées et nous le regrettons, car les vivaces avec moins d'entretien résistent plusieurs années et sont donc plus économiques. Nous avons évoqué la pose de miroirs pour la circulation, quelques uns ont été posés mais pas tous sans que l'on sache pourquoi. Nous souhaitons aussi une réflexion globale concernant l'aménagement des environs de l'église, pour le moment c'est seulement une partie des travaux qui ont été réalisés (*ravalement de la façade de l'église et de trois côtés du clocher, ravalement des murs de l'ancienne mairie, pose d'une grille*). Nous déplorons cependant que les réalisations se fassent sans réflexion d'ensemble prenant notamment en compte le presbytère qui continue à se dégrader irrémédiablement par absence totale d'intervention. Enfin, nous avons demandé l'installation de points lumineux sur la route de la Vendôme. Cela n'était pas d'actualité pour Monsieur le maire qui a préféré faire voter un éclairage sur la rue des acacias juste en face de son nouveau hangar. Des aménagements, réparations ou réhabilitations restent encore à faire comme : celui du cimetière avec l'installation d'un petit columbarium, la pose des bordures qui sont entreposées là depuis des années, la réfection du mur d'enceinte dont les tuiles tombent, sans parler de l'entretien qui laisse bien souvent à désirer, celui du Crot de l'orme avec la réfection sur une dizaine de mètres du chemin qui mène au container à verre, celui de la Cour des gîtes pèlerins et rural afin de les valoriser ou celui de l'ancien terrain de boules. Nous avons aussi avancé une préconisation que nous maintenons à savoir la mise en place d'une réglementation de la vitesse à 30km/h dans le village comme à Dompierre ou à Guérigny. Enfin, nous voulons qu'une réflexion soit très rapidement menée sur le chauffage de la mairie et sur l'aménagement du poste de travail de notre secrétaire. Nous pensons en effet qu'il est inadmissible que cette dernière puisse travailler sans bureau ergonomique, sans étagère pour poser ses dossiers, et qu'elle soit obligée de garder son manteau en hiver tant la mairie est glaciale et lentement chauffée malgré des factures d'électricité élevées.

### En Nièvre démographie négative

D'après les statistiques établies récemment par l'INSEE et publiées dans le Journal Officiel du 31 décembre 2010, nous sommes de plus en plus nombreux en France, plus de 65 millions. Pourtant, à l'inverse de ce bilan très positif, quelques départements dont la Nièvre s'appauvrissent en habitants. Cette tendance, en ce qui nous concerne, devrait même se confirmer dans l'avenir jusqu'à atteindre un déficit de moins 6400 habitants en 2040. Sur le seul canton de Prémery, nous avons perdu 103 habitants entre 1999 et 2008, et sur Arbourse -13% entre 1999 et 2006. Ce dépeuplement de nos campagnes ne semble pas devoir s'arrêter. C'est inquiétant quand on sait que les résultats des recensements réalisés tous les 5 ans conditionnent les décisions en matière de création, de maintien ou de suppression d'infrastructures et de services publics (routes, écoles, hôpitaux, équipements etc.). C'est dire si ces chiffres sont importants et comptent pour la vie, voire la survie, des communes. Certes, il a été observé que les habitants des villes cherchent de plus en plus à s'installer à la campagne, mais certainement pas n'importe où et dans n'importe quelles conditions. Les nouveaux arrivants souhaitent à la fois conserver qualité de vie et conditions de vie pratique satisfaisantes avec commerces, transports, services et animations à proximité. Les villages, pour attirer de nouveaux habitants, doivent donc tendre à un juste équilibre entre nature préservée et ouverture à la modernité. Peut-être faudrait-il, pour essayer de progresser, réfléchir ensemble à ce qu'il serait possible de faire dans notre petite commune.

### Elections cantonales

**Le canton** est un échelon territorial local, intermédiaire entre la commune et l'arrondissement administratif. Il sert de cadre à l'élection des conseillers généraux qui composeront donc l'Assemblée départementale (Conseil Général). La Nièvre compte 32 cantons, chacun disposant d'un chef-lieu qui lui donne son nom. Il s'agit souvent du plus gros bourg en milieu rural. Les zones urbaines sont, quant à elles, généralement partagées en plusieurs cantons comme Nevers et Cosne sur Loire. Notre canton de Prémery, composé de 14 communes, est rattaché à l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire qui compte 7 cantons (*voir ci-contre*). **Ces élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars prochains** et nous devons élire notre conseiller général pour une **durée exceptionnelle de trois ans** au lieu de six, en raison de la réforme des collectivités territoriales (*suite page 3*)



Communes	hab.
ARBOURSE	108
ARTHEL	85
ARZEMBOUY	83
CHAMPLEMY	335
CHAMPLIN	30
DOMPIERRE/NIEVRE	170
GIRY	215
LURCY LE BOURG	305
MONTENOISON	124
MOUSSY	108
OULON	85
PREMERY	2 062
SAINT-BONNOT	117
SICHAMPS	164

Canton de Prémery

(suite de la page 2) qui sera mise en place en 2014 et verra la disparition des conseillers généraux et régionaux, remplacés par les nouveaux conseillers territoriaux. Cette élection est importante en raison des missions de proximité du conseil général. Mais tout d'abord quelques chiffres très parlants : les dépenses de fonctionnement (chiffres indiqués dans le budget primitif du CG) sont extrêmement lourdes (plus de 5 fois plus importantes que les dépenses d'investissement). En effet, 61 % de ces dépenses de fonctionnement, soit plus de 140 M€, vont à l'Action sociale (RSA, APA ...). C'est énorme, et l'on peut présager qu'elles connaîtront, nécessairement, une hausse régulière dans l'avenir, notamment en raison du vieillissement de la population sur le département. Les dépenses d'investissement quant à elles ne pèsent que 42,8 M€. Alors que dans le même temps les recettes dans les deux cas sont en baisse (moins 0,31% pour le fonctionnement et moins 40% pour l'investissement).

#### COMPETENCES DU CONSEIL GENERAL

l'action sociale et la prévention santé,

Le développement culturel, la préservation du patrimoine, les archives départementales

l'Education et la formation de la jeunesse (collèges et enseignement supérieur, développement des cyber-bases ...)

La promotion du développement durable sur le département

la voirie départementale, les voies navigables,

les transports (publics interurbains, scolaires...)

la sécurité (avec notamment le service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre -SDIS 58, le laboratoire départemental...)

le sport (avec le soutien aux comités et clubs sportifs)

le développement du tourisme et des loisirs

De fait, les recettes étant en baisse et les dépenses de fonctionnement incontournables, les marges de manœuvre restant pour investir dans le développement sont faibles. Le 26 janvier dernier, les élus du conseil général ont pris la décision d'engager une procédure de recours contentieux à l'encontre de l'Etat afin d'obtenir « une juste compensation » des charges transférées au Département pour les trois allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA).

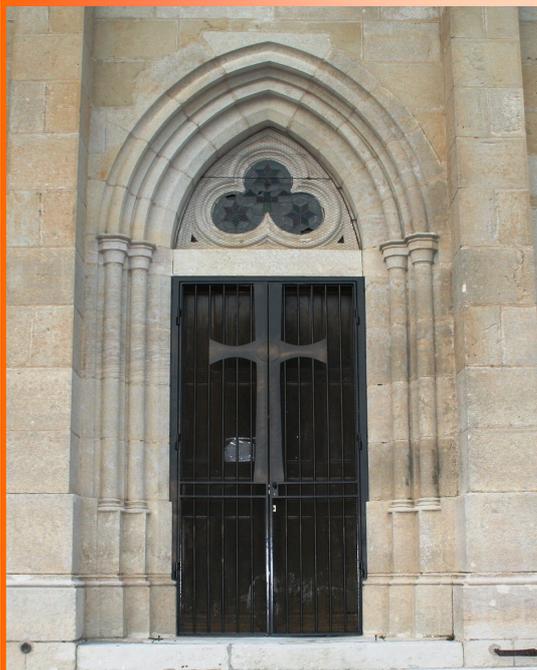
Le contexte est donc très difficile pour cette collectivité qui est un acteur majeur du développement du territoire. Il intervient, dans des domaines très variés qui intéressent directement la vie quotidienne des habitants du département. Vous en trouverez ci-contre une liste très synthétique. Qui vous permettra de voir à quel point votre choix sera important pour la gestion future de notre territoire.

#### ↓ Echos du dernier conseil

En lieu et place d'un débat serein, lors de la séance du conseil municipal de décembre, des injures ont été prononcées par Monsieur le Maire à l'encontre d'une conseillère. Ces injures la concernaient personnellement et concernaient aussi une personne décédée de sa famille. Un tel comportement est évidemment inadmissible, au même titre que les affirmations contenues dans les comptes rendus affichés, selon lesquelles cette même conseillère, dans un article de notre précédent numéro, aurait « falsifié les jugements ». Tout cela est décidément bien triste et démontre le niveau des séances du conseil municipal. D'autre part, nous avons demandé où étaient les très belles revues de la Camosine que la commune reçoit régulièrement. Monsieur le maire nous a répondu qu'elles avaient été jetées à la poubelle, parce qu'elles étaient sans intérêt. Et voilà, à Arbourse, on jette ! les tomettes du presbytère, la lame de déneigement et les revues culturelles ! Vous y croyez, vous ?

**Le saviez-vous ?** → La circulaire n° 31888 du 10 septembre 2010 indique dans son article 1-1-1, § 3 que le décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 relatif au relèvement de certains seuils du code des marchés publics avait relevé le seuil en deçà duquel il est possible aux autorités adjudicatrices de procéder à des achats sans publicité, ni mise en concurrence, de 4000 € HT à 20000 € HT. Cette disposition ayant été annulée par le Conseil d'Etat dans une décision du 10 février 2010, les contrats passés à compter du 1er mai 2010 et supérieurs à un montant de 4000 € HT doivent en principe respecter les obligations de publicité et de mise en concurrence. Pour tenir compte de ce décret, certaines délibérations de notre conseil municipal, postérieures à cette date du 1er mai 2010, devraient donc, en principe, être revues.

#### ↓ Eglise : une grille bien utile



Dans notre précédent numéro nous vous informions de l'installation prochaine d'une grille devant la porte de l'église. C'est maintenant chose faite. Il a fallu moins de trois mois pour que cette réalisation votée en septembre dernier soit maintenant en place. Cette grille selon devis global (décor compris) de 2093 € HT est esthétique et sera très utile pour aérer l'intérieur du bâtiment dès les premiers beaux jours.

Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer – **G. d'Orange**

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles – **Sénèque**

Je vous apporte mes vœux – Merci, je tâcherai d'en faire quelque chose – **Jules Renard**

↓ Humour

**Mozart** : Célèbre compositeur que l'on écoute le plus souvent dans les pizzerias, car on sent bien que mozzarella.

**Sudoku** : Qui a le Sudoku, a le nord en face.

**Monter un meuble Ikea** : Expression moderne signifiant "passer un week-end de merde".

**Etre au bout du rouleau** : Situation très peu confortable, surtout quand on est aux toilettes.

**Porte-Clefs** : Invention très pratique qui permet de perdre toutes ses clefs d'un seul coup au lieu de les perdre une par une.

↓ Actualités

Lors de la cérémonie des vœux à la mairie de Prémery, la venue très attendue, du nouveau médecin généraliste, Madame le Docteur PETREU, a été annoncée pour début février 2011. Nous nous félicitons de son arrivée qui va permettre de répondre à de criants besoins. Bien sincèrement, nous lui souhaitons une bonne installation. Nous avons également appris qu'un opticien devait ouvrir boutique, dans les semaines à venir, au 45 Grande-rue à Prémery (en face de la Caisse d'Epargne). Ce sont des nouveautés intéressantes pour ce début d'année.

↓ Le saviez-vous ?

- La « nougatine de Nevers » existe depuis 1848 et a acquis ses lettres de noblesse en 1862 grâce à l'épouse de Napoléon III, l'impératrice Eugénie qui avait découvert et apprécié cette confiserie lors d'une visite officielle dans la cité ducal. Quant au « négus », autre spécialité nivernaise, il a été créé en l'honneur de l'empereur d'Ethiopie Ménélik à l'occasion de sa visite en France.
- Le jambon Aoste que vous achetez en supermarché, n'a rien à voir avec la ville d'Aoste située en Italie, c'est un produit industriel, fabriqué en France, par le groupe Aoste (Cochonou, Justin Bridou, Jean Caby), leader français de la charcuterie appartenant au groupe américain Smithfield Foods.

→ Agenda février

Animations

Renseignements  
Office du tourisme  
de Prémery  
03 86 37 99 07

Dimanche 6	Prémery	Brocante mensuelle
Samedi 12	Prémery	Soirée dansante
Samedi 12	Dompierre	Bal disco
Dimanche 13	Prémery	15h « Jules Renard »
Du 14/02 au 14/03	Prémery	Atelier d'Essie Exposition
Dimanche 20	Prémery	Concours de belote
Dimanche 20	Prémery	Rifles de la Perche

février 2011

Cinéma Itinérant

renseignements 03 86 21 46 46 / 06 82 99 17 48

Vendredi 4	20h00	Prémery	Harry Potter 7 Les reliques de la mort
Jeudi 10	20h00	Giry	Mon pote
Lundi 14	17h30	Champlemy	Megamind
Lundi 14	20h00	Champlemy	De vrais mensonges
Jeudi 24	17h30	Prémery	Megamind
Jeudi 24	20h00	Prémery	Les émotifs anonymes



Arbourse Info

Association collégiale

Le Bourg  
58350 ARBOURSE

*Journal indépendant, gratuit, distribué en boîte à lettres*

Pour nous contacter, adhérer, diffuser des informations ou des annonces, appelez nous au

**06 08 60 37 45**

ou envoyez nous un message à [arbourse-flashinfo@orange.fr](mailto:arbourse-flashinfo@orange.fr)

Adhésion : 6 € par trimestre

Annonce : 3€

Rédaction : Claude Tardy

Comité de rédaction :  
membres actifs de l'association